

PROJET DE LOI

N° 151

rejeté

SÉNAT

le 29 septembre
1982

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1981-1982

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*modifiant l'article L. 680 du Code de la santé publique
relatif aux activités de secteur privé dans les
établissements d'hospitalisation publics.*

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de
loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture.*

*Délibéré, en séance publique, à Paris le 29 septembre
1982.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 853, 961 et in-8° 188.

Sénat : 430 et 509 (1981-1982).